

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 19/10/23 RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

Etaient excusés :

Maire : Mr Rebeyrol

Représentants des parents d'élèves : Mmes Faure, Grancoing et Rapuzzi

IEN: Mr Musson

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Iménez, Léonard, Lintz, Ollier, Rogron, Sells et M. Tessier.

Maires : Mme Beyrand et M. Massy.

Adjointes et Conseillers municipaux : Mmes Barbarin, Fluhr-Diffimbach, Lascaux, Lautrette, MM Delotte et Escoubeyrou

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bayle, Canler, Charon, Gauthier, MM Begout et Guéry

DDEN : Mmes Balestrat et Penot.

Mme Audonnet demande, avant de commencer le conseil, à ce qu'une minute de silence en hommage aux victimes des attentats soit observée.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame Rogron propose de fixer les dates des prochains Conseils :

pour le 2ème : Mardi 20/02/2024 à Burgnac (date finalement décalée au 13/02 en raison des vacances scolaires)

pour le 3ème : Jeudi 13/06/2024 à Meilhac

L'ordre du jour sera le suivant :

- *présentation du règlement du conseil d'école*
- *vote du regroupement des conseils d'école du RPI*
- *vote du règlement intérieur des écoles du RPI* (basé sur le règlement départemental)*
- *bilan des effectifs 2023-2024*
- *évaluation d'école*
- *bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)*
- *présentation des exercices de sécurité*
- *coopératives scolaires*
- *APC*
- *activité natation*
- *sorties scolaires/projets*
- *questions*

I. Présentation du règlement du Conseil d'école.

Article D411-1 du Code de l'Education (Modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école,
- Le maire (ou son représentant) ; et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargés de visiter les écoles. (DDEN) et L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé aux membres du conseil au moins huit jours avant la date des réunions. En outre, il peut également être réuni à la demande d'un directeur, d'un maire ou de la moitié de ses membres. Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour, tel que : des personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le médecin scolaire, un assistant de service social, les ATSEM ...

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent également assister aux séances du conseil d'école. Toutefois, en cas de vote, le nombre de voix attribuées aux représentants des parents d'élèves restera

II. Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'école pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres, de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école, désigné par La Directrice Académiques des Services de l'Education nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

M. Tessier est proposé comme Président du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2023-2024.

Mme Rogron soumet au vote le regroupement des Conseils d'écoles du RPI. Le regroupement des Conseils d'écoles est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du règlement intérieur des écoles du RPI.

Mme Rogron propose la reconduction du règlement intérieur, elle en rappelle les titres.

- TITRE 1 : Inscription et admission des élèves
- TITRE 2 : Fréquentation et obligation scolaire
- TITRE 3 : Vie scolaire
- TITRE 4 : Surveillance et sécurité des élèves

- TITRE 5 : Dispositions finales
- TITRE 6 : Charte de la laïcité

La reconduction du règlement intérieur des écoles de RPI est adoptée à l'unanimité.

IV. Bilan des effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2024.

- Effectifs actuels

BEYNAC : 18 PS 20 MS 22 GS TOTAL : 60 élèves

BURGNAC : 22 CP 20 CE1 20 CE2 TOTAL : 62 élèves

MEILHAC : 28 CM1 18 CM2 TOTAL : 46 élèves

TOTAL : 168 élèves pour 8 enseignants soit une moyenne de 21 élèves par classe.

- prévision des effectifs 2024-2025 (recensement des enfants nés en 2021 sur les 3 communes)

Rentrée 2024 : 23 PS 18 MS 20 GS / 22 CP 22 CE1 20 CE2 / 20 CM1 et 28 CM2 soit un total de

173 élèves pour 8 enseignants. (Moyenne de 21.6 élèves par classe)

V. Evaluation d'école.

L'évaluation des écoles du 1^{er} degré est un dispositif national. Cette année, le RPI fait partie des établissements évalués sur la circonscription de Haute-Vienne 1, il en est de même pour l'école de Saint Martin le Vieux avec laquelle nous constituerons un groupement de 4 écoles.

Cette évaluation débutera par une phase d'autoévaluation à laquelle seront associés des parents d'élèves, les personnels communaux qui interviennent dans les écoles (si accord du Maire) et les élèves à partir du CE2. A l'issue des échanges, un rapport écrit sera finalisé et transmis à des évaluateurs externes, exerçant hors du département. Puis, lors du 1^{er} trimestre 2024, ces évaluateurs se rendront dans les quatre écoles. Ils échangeront avec les différents acteurs et rédigeront un rapport d'évaluation, ce dernier servira de point d'appui pour l'évolution du projet d'école.

VI. Bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)

BEYNAC : Les enseignantes remercient tout d'abord la mairie de Burgnac pour le prêt de tables et de chaises pour la GS de Mme Ollier ; la mairie de Beynac pour l'installation des stores parant la chaleur dans la classe de Mme Léonard, dont les effets ont déjà été appréciés étant donné les dernières températures estivales du mois de septembre ; ainsi que le cantonnier, Mr Mazabraud, pour les travaux de la cantine, l'aménagement de la salle de motricité par la pose d'un support pour les tapis de jeux d'opposition et la mise en place de crochets pour les cerceaux .

A venir :

- le portant du grillage devrait être remplacé durant les vacances de Toussaint ;
- Mme Audonnet demande s'il est possible de refaire entièrement le bac à sable, car le bois est très abîmé. Il faudra aussi penser à y mettre du sable plus fin.
- Les 3 carrés potagers vont être restructurés durant l'hiver pour être opérationnels au printemps, Mr Mazabraud l'a indiqué à Mme Audonnet.
- Le parc à vélo est à revoir (guidon de certains vélos, trottinettes)

BURGNAC : Les enseignantes remercient l'ensemble de la municipalité pour son écoute et sa réactivité.

Travaux, entretiens réalisés :

- un nettoyage approfondi des locaux au cours de l'été,
- un contrôle des batteries du système d'alarme PPMS par les agents municipaux,
- l'installation, dans les deux bâtiments, de nouveaux essuie-mains sous la forme d'un tissu à dérouler,
- le remplacement de la serrure de la porte donnant accès au couloir du bâtiment, un élément du barillet ayant cédé.

Travaux à envisager : Mme Rogron demande s'il serait envisageable de raboter l'arête verticale du muret situé en bas du jardin. Etant abîmée, elle est devenue trop saillante. Mme Rogron sollicite également le changement des piles du téléphone présent dans la classe de Mme Lintz.

MEILHAC :

Travaux réalisés :

- de nouveaux distributeurs de savon ont été installés dans l'ensemble des sanitaires de l'école,
- une clôture de protection entre l'espace du City Park et la route a été réalisée, comme cela avait été suggéré lors du précédent conseil.

VII. Présentation des exercices de sécurité réalisés dans chaque école.

BEYNAC :

Exercice incendie du 12/09/2023 : Les alarmes des 3 classes et de la cantine se sont déclenchées, mais pas celle du dortoir (cela a été signalé à la mairie et le système va être vérifié). Les élèves, notamment les plus petits pour qui cet exercice est nouveau, ont été avertis. L'évacuation s'est faite en ordre et dans le calme. Un second exercice aura lieu plus tard dans l'année.

PPMS Attentat / Intrusion (exercice du 21/09/2023) : Les lieux de regroupement ont été respectés et les élèves sont restés calmes (élèves avertis). Le système d'alarme demeure toujours très satisfaisant. Les difficultés restent les mêmes. Les 2 portes de la classe de Mme Audonnet (dont une a un accès direct côté route), ont leur fermeture par l'extérieur avec les difficultés et les risques que cela engendre. La porte de la cantine donnant sur la garderie ainsi que celle du dortoir offrant une sortie sur la cour de récréation, se ferment elles aussi par l'extérieur. Le rapport a été envoyé à la municipalité.

Une réunion entre Mmes Charon et Faure, représentantes des parents d'élèves, et la mairie a eu lieu suite à cet exercice : une solution est envisagée, à savoir la pose de verrous en haut et en bas des portes, à l'intérieur. Cela sera effectué par une société indépendante.

Il manque aussi dans cette classe des occultations sur 2 fenêtres côté dortoir. Mme Beyrand indique que cela est prévu.

PPMS Risques Majeurs (25/09/2025) : Le lieu de confinement reste la salle de motricité/garderie/dortoir. L'alarme s'est déclenchée correctement dans tous les bâtiments, à l'exception du dortoir où seul le témoin lumineux est en action. Les élèves ont respecté le calme dans une pièce obscure, éclairée par des lampes torches.

BURGNAC :

A ce jour deux exercices ont été réalisés, à savoir un exercice incendie le 14 septembre et un exercice « alerte intrusion » le 05 octobre. Mme Rogron explique que l'exercice « risque majeur » prévu le jeudi 19 octobre sera reporté au retour des vacances. En effet, en raison des événements survenus à Arras, il a été demandé aux directeurs d'annuler les exercices de sécurité prévus la semaine avant les vacances. En attendant, Mme Rogron indique avoir procédé à la vérification du matériel de confinement.

MEILHAC :

- **Exercice incendie du 11/09/2023** : chaque classe dispose d'un système d'alarme et de lieux de regroupements indépendants. L'évacuation est très rapide pour chacune des 2 classes.
- **PPMS Attentat / Intrusion du 12/10/2023** : les deux classes ont respecté correctement les règles de mise en sécurité sur une durée d'un quart d'heure. L'absence de stores occultants côté cour pour la classe de M Tessier est à signaler. Par ailleurs, il n'existe pas de signal d'alarme sonore commun aux deux classes ; l'alerte ne peut être donnée que par la liaison téléphonique interne entre les 2 classes, ce qui n'est pas assez rapide, puisque Mme Sells ne décroche pas habituellement le téléphone immédiatement, dans l'attente que M Tessier le fasse.

VIII. Coopératives scolaires.

Les bilans financiers des deux coopératives présentes sur le RPI (Beynac et Burgnac/Meilhac) ont été validés par l'OCCE, organisme qui les abrite juridiquement. Pour l'école de Beynac, il y a 2 mandataires : Mmes Audonnet et Léonard, la trésorerie étant gérée par Mme Audonnet. Concernant les écoles de Burgnac et Meilhac, les mandataires sont au nombre de trois, Mmes Lintz et Rogron et M. Tessier. Mme Lintz en est la trésorière.

Les enseignants remercient toutes les familles qui ont contribué à alimenter les coopératives, ils remercient également chaleureusement l'Association Maxi Mômes pour son généreux don de rentrée, à hauteur de 20 euros par élève.

Mme Rogron explique que les enseignantes de Burgnac ont pour projet d'utiliser cet argent d'une part pour financer l'achat de livres à destination des bibliothèques de classe (autrefois alimentées par le bibliobus) et d'autre part pour amener leurs élèves à deux spectacles : une représentation au Cirque de Nexon et un concert également à Nexon.

M Tessier pense affecter l'ensemble des dons de l'association au financement de voyage scolaire de fin d'année, qui représente un budget important.

IX. Présentation de l'organisation du temps d'APC pour chacune des écoles.

Des APC, activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves. Contrairement aux enseignements sur le temps scolaire, les APC restent facultatives pour les élèves.

BEYNAC : Les APC concernent les MS et les GS (les petits ayant une journée bien assez remplie). Les parents sont prévenus en amont et il s'agit de remédier aux difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves. Elles ont lieu de 16h20 à 16h50 3 fois par semaine.

BURGNAC : Les APC sont proposées sous la forme de soutien scolaire, effectué en petit groupe certains soirs après la classe. Chacune des enseignantes le planifie selon les besoins de ses élèves. Les familles sont averties à l'avance de la proposition de soutien et de la nécessité de récupérer leur enfant dès la séance terminée. Mme Rogron en tant que directrice est totalement déchargée des APC. Toutefois, elle indique qu'elle en proposera ponctuellement, lorsque le travail de direction est moins dense. Ces adjointes pourront également prendre certains de ses élèves si besoin.

MEILHAC :

Les APC sont proposées sous la forme d'un atelier Scrabble, dans sa version duplicate, le vendredi de 16h30 à 17h30. Tous les élèves sont invités à y participer, avec une priorité donnée éventuellement aux élèves en difficulté. Les compétences travaillées sont à la fois transversales (concentration, réflexion, anticipation) et disciplinaires (orthographe lexicale, conjugaison, calcul mental). Une vingtaine d'élèves s'est inscrit à cet atelier, ce qui a conduit à constituer 2 groupes, en alternance par quinzaine. Mr Tessier, lui-même scrabbleur, s'engage à animer toute l'année cet atelier en compagnie de Mme Sells et espère pouvoir qualifier 1 ou 2 enfants pour la finale nationale du concours de scrabble scolaire à Paris.

X. Activité natation

Un calendrier annuel a été établi en concertation avec l'école de Jourgnac, école avec laquelle nous partageons le même créneau. Chacune des classes, du CP au CM2, effectuera 6 séances à la piscine d'Aixe-sur-Vienne. L'ordre de passage s'organisera comme suit : CE1, CP, CE2, CM1, CM2

Les enseignants remercient tous les parents qui les accompagneront.

Mme Rogron évoque une inquiétude quant à la poursuite de cette activité lors des années à venir. Elle se demande si la coopérative scolaire pourra continuer à assumer le financement des entrées dont le coût augmente. Mme Flurh-Diffimbach rappelle que la mairie prend à sa charge le transport qui constitue également un certain budget.

X. Sorties scolaires/projets :

BEYNAC:

- Le 14/10 : la maternelle, soutenue par la municipalité et l'association Maxi-Mômes, a organisé sa première exposition de l'année avec les travaux de rentrée des enfants. Cela s'est déroulé dans la bonne humeur à la salle des fêtes de Beynac, avec la venue de 2 food-trucks pour prolonger l'exposition par un moment convivial. Les enfants de l'école de Beynac ont pu participer à une chasse au trésor, proposée par la mairie, ainsi qu'à une activité créative de saison proposée par l'association autour des citrouilles. Les enseignantes ont aussi convié les élèves de CP, les enseignants du RPI ainsi que les élus des 3 communes qui ont répondu présents. Les enseignantes remercient les parents qui ont pu aider au décrochage des travaux à la fin de l'exposition, ainsi qu'au rangement de la salle.
- La classe de GS partagera un projet avec les élèves de CAP SAPVER de la MFR le 06/11/2023 autour des 5 sens.
- La photo de classe aura lieu le lundi 13 novembre 2023.
- Les 3 classes pourront profiter d'une projection d'un court film d'animation au cinéma de Beynac un peu avant les vacances de Noël.
- Les 2 classes de PS/MS feront une sortie scolaire à la ferme des Sabots de Laine de Saint Hilaire Bonneval le 07/05/2024.
- Concert JMF prévu le 17/05/2024 pour la classe de GS à Aix sur Vienne, sur le thème de l'Afrique. Un deuxième concert est prévu le 30/01/2024 (Mémoires d'écume). Les enseignantes sont dans l'attente d'une réponse, en espérant avoir au moins le premier choix.
- Une demande de spectacle auprès de la Mégisserie de Saint Junien est en attente de réponse. Cela concernerait les MS des 2 classes (l'âge minimum étant 4 ans, les PS ne peuvent pas y participer).

BURGNAC:

- Pour finaliser un projet initié l'année dernière avec le GMHL, les enseignantes souhaiteraient compléter l'installation des abris à chauve-souris par des panneaux d'informations, les textes ayant été rédigés avec les élèves. Le type et les emplacements seraient à déterminer avec la municipalité.
- L'année dernière, la communauté de communes avait proposé une animation de sensibilisation autour du handicap pour les élèves de CE2. L'expérience ayant été concluante, elle est reconduite. Des animateurs et des résidents du foyer de Vie Jeanne Chauveau de Bosmie l'Aiguille viendront échanger avec les élèves de CE2, la date précise n'est pas encore arrêtée.

- Les trois classes ont été inscrits à des animations proposées par le SYDED, en lien avec le développement durable :
 - **Qui trie tout !** pour les CP
 - **Tous au compost !** pour les CE1
 - **Zéro déchet !** pour les CE2.

Le calendrier des interventions sera prochainement arrêté.

- Les élèves de CE2 participeront à la passation du permis piéton, Mme Marc, animatrice à la MAIF, viendra le 27 novembre pour en faire la présentation aux élèves.
- Dans le cadre de projets artistiques, les trois classes se rendront à une représentation au Cirque de Nexon le 14 décembre.
- Dans le domaine sportif, l'achat de matériel permettant la pratique du badminton est en cours, en partenariat avec la mairie.

MEILHAC:

Sorties scolaires :

- 20/10 : cross du collège (participation à une course commune pour les CM2 et les 6^{ème}) reporté au 14/04 pour raisons météo.
- séquence basket au gymnase de Charroux (période à déterminer)
- séquence sports de combat/acrogym au dojo de Nexon (période à déterminer)
- séquence gymnastique à la salle polyvalente de Meilhac (période à déterminer)
- 14/03 : visite médiathèque de Flavignac pour chacune des 2 classes
- mai : visite du collège pour les CM2
- 6 et 7/06 : voyage scolaire à l'étude sur le bassin d'Arcachon (réserve ornithologique du Teich)

Interventions :

- permis Internet (CM2) avec la gendarmerie de Nexon,
- sujet santé pour la pré-adolescence (CM1-CM2) avec Mme BLANCHETON, infirmière scolaire,
- 5 débats sur des sujets de société (CM1-CM2) avec Mme LECLERC, psychologue scolaire

XI. Questions des parents d'élèves.

ENSEMBLE DU RPI – GARDERIE : À la suite de l'arrêt de travail d'une des ATSEM de Beynac, et au vue du nombre important d'enfants accueillis, les mairies de Burgnac et Meilhac envisagent-elles d'envoyer du personnel communal pour aider ?

Mme Beyrand indique qu'une personne doit arriver le 06/11/2023 pour l'interclasse du midi et la garderie du soir en remplacement d'un autre personnel, mais que le recrutement de personnel sur des temps courts reste délicat : les contrats très partiels, combinés au coût du carburant, n'incitent pas à prendre ce type de poste. Mme Lascaux indique qu'un personnel intervenant sur

l'école de Burgnac pourrait être sollicité pour venir en renfort à la garderie, sous réserve de sa disponibilité. M Massy rappelle l'absence actuelle de la cantinière à Meilhac, ce qui rend actuellement impossible le « prêt » de personnel à Beynac, D'une façon générale, l'échange de personnels est difficile à réaliser, du fait que tous sont sollicités aux mêmes moments (interclasse, accueil et sortie des élèves). Mme Léonard comprend toutes ces contraintes, mais souligne que le moment où les bus arrivent le soir en garderie pose réellement de gros problèmes au personnel pour une surveillance effective des élèves.

BURGNAC - PERISCOLAIRE : Plusieurs retours concernant le personnel gérant le périscolaire nous sont parvenus. Peut-on rencontrer M. le Maire afin de faire un point sur la situation ? Est-il possible que les représentants de parents d'élèves de Burgnac viennent faire une observation sur place, comme cela avait été fait à Meilhac et proposé à Beynac ?

Mmes Fluhr-Diffimbach et Lascaux se disent ouvertes à tout dialogue concernant le périscolaire. Un rendez-vous sera prochainement programmé. Une observation du déroulement de la pause méridienne est envisageable, Mme Flurh-Diffimbach précise qu'elle souhaiterait si possible que les observateurs présents n'aient pas leurs enfants dans l'école afin de pas influencer le comportement de ces derniers.

MEILHAC :

Les enseignants, après concertation, ont fait le choix de ne pas traiter la question concernant l'école de Meilhac en conseil d'école. Ils invitent les parties directement concernées à se rapprocher de Monsieur Tessier.

ENSEMBLE DU RPI : Nous tenons à remercier les agents communaux pour leur travail et leur implication auprès des 3 écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président du Conseil d'école
Claude Tessier
(signature)